

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Décision du 8 janvier 2021 **portant nomination de la référente déontologue du ministère de l'Europe et des affaires** **étrangères**

NOR : EAEA2036454S

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2017 relatif au référent déontologue du ministère des affaires étrangères,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Véronique BRUMEAUX, ministre plénipotentiaire de 2^{ème} classe, est nommée référente déontologue du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à compter du 1^{er} février 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 8 janvier 2021,

Jean-Yves LE DRIAN